

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU JURY D'ADMISSION DES
CONCOURS DONNANT ACCES AU GRADE DE REDACTEUR
TERRITORIAL
SESSION 2019**

Le Vendredi 10 janvier 2020 à 13h30 s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue Carnot, le jury d'admission des concours donnant accès au grade de Rédacteur Territorial.

Sont présents :

Collège représentant les élus locaux :

| | |
|--|-------------------|
| <i>Monsieur Patrice VALENTIN Président du Centre de Gestion de la Marne, Conseiller Régional, Délégué Régional du CNFPT, Maire d'Esternay.</i> | Président du Jury |
| <i>Monsieur Patrice ESPINOSA, Maire d'Izier (21), Administrateur au Centre de Gestion de la Côte d'Or.</i> | Membre |
| <i>Madame Solange GAUDY, Conseillère Départementale de l'Aube, Maire de la commune de Le Chêne (10).</i> | Membre |

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

| | |
|---|--------|
| <i>Madame Estelle BOUSSARD, Représentante de la CAP B, Rédacteur Principal de 2ème classe, Chargée de la commande publique et assistante de gestion financière de Cormontreuil.</i> | Membre |
| <i>Madame Danielle LOUISSO, Attachée Territoriale Principale, Directrice de pôle au Grand Reims, Directrice Générale des Service de Vitry les Reims.</i> | Membre |
| <i>Madame Aline GRISEUR, Attachée Principale, Directrice des Ressources Humaines à la Communauté d'Agglomération d'Epernay.</i> | Membre |

Collège représentant les personnalités qualifiées

| | |
|--|--------|
| <i>Monsieur Jean-Yves STEPHAN, Représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Directeur Territorial, Chef du service recrutement, carrières et rémunération du Département de la Marne.</i> | Membre |
| <i>Madame Ouhemme BOUGUERAIRA, Attachée Territoriale, Directrice des Ressources Humaines à la Ville de Vitry le François et à la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der.</i> | Membre |
| <i>Monsieur Jean-Charles DE BELLY, Attaché Principal, Directeur Général des Services à la Communauté de Communes Mad et Moselle (54).</i> | Membre |

I- INCIDENT PENDANT LES EPREUVES ORALES

Les Procès-Verbaux de déroulement des épreuves orales indiquent qu'un candidat s'est présenté au concours sans convocation, car il ne l'a pas reçue.

II- RUPTURE D'ANONYMAT – RESPECT DU REGLEMENT

Aucun candidat n'a commis un non-respect du règlement durant les épreuves orales.

III- DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Les épreuves orales se sont déroulées du Lundi 06 Janvier 2020 au Vendredi 10 Janvier 2020, avec les groupes d'examineurs suivant :

- Jury 1 : Monsieur Patrice ESPINOSA, Madame Danielle LOUISO et Jean-Yves STEPHAN.
- Jury 2 : Madame Solange GAUDY, Madame Estelle BOUSSARD et Monsieur Jean-Charles DE BELLY.
- Jury 3 : Monsieur Patrice VALENTIN, Madame Ouihemme BOUGUERAIRA et Madame Aline GRISEUR.

IV- TRANSFERT DE POSTES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS

L'article 5 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux précise que «Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Le nombre de postes ouverts au titre de ce concours représente 30 % au moins des postes à pourvoir.

Le concours interne et le troisième concours sont ouverts respectivement pour au plus 50 % et 20 % des postes à pourvoir.

Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins ».

Conformément à cette disposition et au vu des résultats obtenus par les candidats, le jury a souverainement et à l'unanimité décidé de procéder à un transfert de postes selon les modalités suivantes :

| Concours | Nombre de postes avant transfert | Nombre de postes après transfert |
|---------------------------------|---|---|
| EXTERNE | 40 | 34 |
| INTERNE | 50 | 56 |
| 3^{Eme} CONCOURS | 10 | 10 |
| TOTAL | 100 | 100 |

pu

V- RESULTATS DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE :

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20. Cette note est multipliée par le coefficient correspondant.

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice du concours.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Après l'examen des notes obtenues aux épreuves et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission à :

- pour le concours Interne à 11,75/20 ;
- pour le concours Externe à 10,71/20 ;
- pour le Troisième concours à 10,75/20.

Le jury a souverainement déclaré admis :

- 56 candidats du concours INTERNE
- 34 candidats du concours EXTERNE
- 10 candidats du 3^{ème} CONCOURS

**CONCOURS INTERNE DONNANT ACCES AU GRADE DE REDACTEUR
TERRITORIAL**

CANDIDATS ADMIS

Madame ABDELKARIM Kaltoume
Monsieur BALLEMANT Jérémy
Madame BASVILLE Laetitia
Madame BERLOT Isabelle
Madame BLANC Laetitia
Madame BLEE Aurélie
Madame BONNET Camille
Madame BONY Maud
Madame BOUQUIN Sophie
Madame BOURGUIGNON Carine
Madame BRUNEL Véronique
Madame CANNARD Justine
Madame CENTONZE Elodie
Madame CHAPELLE Florence
Madame CHARENTON Sabrina
Madame CLASSIOT Sabrina
Madame COQUERET Angelique
Madame COULON Laëtitia
Madame DAZY Genevieve
Madame DELANGLE Amélie
Madame DELMOTTE Kelly
Madame DEVIVIER Marlène
Madame DONY Cecile
Madame DUBRION Amélie
Madame DUPLESSY Emeline
Madame FRAMBOURG Monica
Madame FREMAUX Ingrid
Madame GERARDIN Stephanie
Madame GIL Isabelle
Madame GINIOT Magali
Madame GIRARDOT Laurie
Madame GROMONT Astrid
Monsieur HENRIQUES Nelson
Madame HERMANGE Milène
Madame JARLAUD Elaine
Monsieur JOLLY Hubert
Madame JOUBERT-LAURENCIN Karen
Madame KUNTZ Céline
Madame LONGUET Nadia
Madame MACIASZEK Laura
Madame MERLIER Marie-Ange
Monsieur MEUNIER Nicolas
Madame PELLETIER Alexandra
Madame PEROCHEAU Julie
Madame PEYNAUD Veronique
Madame PINCHON Frédérique
Madame POUCHINE Christelle

pl

Madame RAYMOND Catherine
Madame ROUSSON Céline
Madame SAGET Isabelle
Madame SCHOONBAERT Laura
Monsieur SIMON Robin
Monsieur SORS Nicolas
Madame TRION Christelle
Madame TURBAN Typhaine
Madame VAN CALSTER Marion

W

Fin de liste

Cette liste comporte 56 candidats admissibles.

CONCOURS EXTERNE DONNANT ACCES AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL

CANDIDATS ADMIS

Madame ADINE Léonie
Madame BADEY Julie
Monsieur BARANGE Brice
Madame BRAYER Anne-Lise
Madame CANTIN Marvine
Madame CARRE Cléa
Madame CORDIER Amandine
Madame CORRAZE Hélène
Madame COTE Anne-Andree
Madame DEART Marion
Madame FICHOT Elodie
Madame GARNIER Mélodie
Madame GEOFFROY Deborah
Monsieur GRILLIAT Jérémy
Madame GUILLAUME Mélanie
Madame HERRERO Dorothee
Madame JEANGUILLAUME Karine
Madame JOBLOT Maurane
Madame KAH Maryam
Madame LACOURTE Cyrielle
Madame LAVECHIN Katarina
Madame LEPOIX Estelle
Madame MAILLAULT Nadège
Monsieur MAURY Maxime
Monsieur MIGNOT Maxime
Madame MILOT Mélanie
Madame PASTORET Coralie
Madame PESCATORI Julie
Madame PICARDAT Leslie
Madame PLUCHART Justine
Madame RAMBAUD Laetitia
Madame RENOUX Marie-Amélie
Madame ROUILLARD Julie
Madame SENDRA Nelly

Fin de liste

Cette liste comporte 34 candidats admissibles.

PV

**TROISIEME CONCOURS DONNANT ACCES AU GRADE DE
REDACTEUR TERRITORIAL**

CANDIDATS ADMIS

Madame BUSSON Audrey
Madame CHAPON Nathalie
Madame CROTTI Severine
Madame FAGOT Agnes
Madame GAYOT Florence
Madame LAUDE Cecile
Madame MARIE Audrey
Madame RAVIER Sandrine
Monsieur RICHARD Jérôme
Madame TOULLELAN Céline

PV-

Fin de liste

Cette liste comporte 10 candidats admissibles.

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

| | |
|---|--|
| <i>Monsieur Patrice VALENTIN</i> Président du Jury |  |
| <i>Monsieur Patrice ESPINOSA,</i> |  |
| <i>Madame Solange GAUDY,</i> |  |
| <i>Madame Estelle BOUSSARD,</i> |  |
| <i>Madame Danielle LOUISO,</i> |  |
| <i>Madame Aline GRISEUR,</i> |  |
| <i>Monsieur Jean-Yves STEPHAN,</i> |  |
| <i>Madame Ouhemme BOUGUERAIRA,</i> |  |
| <i>Monsieur Jean-Charles DE BELLY,</i> |  |

RN